



Rapport annuel 2003

Assemblée Générale Ordinaire

du 29 Juin 2004

<i>Le Mot du Président</i>	3
<i>Le Conseil d'Administration</i>	4
<i>Les Mandats d'Administrateurs</i>	5
<i>Le Comité Exécutif</i>	5
<i>Le Comité de Direction</i>	5
<i>Les Chiffres-clés</i>	6
<i>L'activité passagers et véhicules</i>	8
<i>L'activité fret</i>	12
<i>Les activités annexes</i>	13
<i>Les ressources humaines</i>	14
<i>La SNCM et la Corse</i>	16
<i>L'entretien de la flotte</i>	17
<i>Sécurité et environnement</i>	18
<i>Les investissements</i>	19
<i>Les principales filiales d'exploitation</i>	20
<i>Les comptes de l'exercice</i>	23
<i>Comptabilité générale</i>	ANNEXE I
<i>Comptes consolidés</i>	ANNEXE II

Le Mot du Président

Quatre grands événements auront marqué l'année 2003 pour la SNCM, lui permettant de se placer en ordre de marche pour assurer, dans les meilleures conditions, la part de services de Continuité Territoriale qui lui est attribuée ainsi que son redéploiement sur le Maghreb.

Le premier a été la livraison de "PASCAL PAOLI" en mai par les chantiers hollandais Van Der Giessen, mettant un terme au programme de renouvellement de flotte entamé début 2000. Ce navire a permis d'améliorer de façon significative le service offert sur la ligne Marseille-Bastia, grâce à sa vitesse, sa capacité d'emport et sa grande facilité de chargement tant pour le fret que pour les passagers.

Le deuxième a été la décision positive de la Commission Européenne le 9 juillet sur le dossier de recapitalisation de la Compagnie pour 76 M€. Cette décision est toutefois assortie de contraintes importantes pour la Compagnie : limitation à 11 navires de la flotte exploitée, renouvellement de flotte reportée au-delà de 2006, encadrement de la politique tarifaire sur la Corse et, enfin, tranche conditionnelle pour 10 M€.

Le 28 octobre, après plus d'un an de négociation et une consultation du personnel d'exécution navigant remportant un large succès (82 % de votants et 72,7 % de "oui" au projet), un accord global a été signé entre la Direction de l'Entreprise et les Organisations Syndicales majoritaires ; cet accord porte essentiellement sur la rémunération, les effectifs et les acquisitions de congés. Cet accord facilitera le développement de l'Entreprise grâce à une légère baisse du coût d'armement qu'il devrait générer et à une réduction des effets de seuil qui freinait l'accélération des rotations des navires jusqu'alors.

Sa signature a permis de lever la dernière condition pour mettre en œuvre la recapitalisation. Celle-ci s'est effectuée le 14 novembre par la souscription de 66 M€ d'actions en numéraire par la CGMF, portant la participation de cette dernière dans la SNCM à hauteur de 93,02 %, celle de la SNCF revenant à 6,98 %.

Sur le plan de l'exploitation, la Compagnie a stabilisé en 2003 ses trafics sur la Corse malgré une baisse des capacités offertes et a continué son redéploiement sur le Maghreb. Les résultats financiers de l'Entreprise demeurent néanmoins insuffisants avec un résultat courant restant déficitaire.

Si les résultats de 2003 de l'Entreprise sont globalement en ligne avec les objectifs commerciaux et financiers de son projet industriel, la dégradation de la conjoncture constatée au premier semestre 2004 sur les échanges Continent-Corse et le renforcement de la concurrence l'obligent à poursuivre et intensifier les efforts d'amélioration de sa performance entrepris depuis quelques années.

La modernisation du fonctionnement interne de l'Entreprise permettant de garantir un meilleur niveau de fiabilité technique et sociale de notre flotte est à ce titre un enjeu majeur.

C'est une condition indispensable pour conserver la confiance de nos clients et partenaires sur nos marchés traditionnels mais également poursuivre notre redéploiement vers de nouveaux marchés à fort potentiel de croissance et permettre à la SNCM de maintenir à moyen et long termes sa place d'acteur majeur dans les échanges maritimes entre le continent et la Corse.

Grâce aux investissements réalisés ces dernières années, la SNCM dispose dans sa flotte de navires modernes et adaptés aux besoins de sa clientèle et au développement de nouveaux marchés. Sa structure financière est aujourd'hui assainie.

Plus que jamais, l'avenir de l'Entreprise et sa capacité à devenir une compagnie de référence en Méditerranée dans le transport de passagers et fret roulant suppose une démarche ambitieuse d'amélioration de la qualité de service offerte à nos clients.

Bruno VERGOBBI,
Président du Conseil d'Administration

Conseil d'Administration et Actionnariat

au 25 mai 2004

PRÉSIDENT

Bruno VERGOBBI *Président du Conseil d'Administration*

ADMINISTRATEURS

COMPAGNIE GENERALE MARITIME & FINANCIERE *Représentée par Pierre VIEU
Président et Directeur Général de la CGMF*

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS *Représentée par Gilles CARTIER
Directeur Régional PACA*

César BALDERACCHI *Président du SNAV*
François OLLANDINI *Groupe OLLANDINI*
Sixte UGOLINI *Ancien Bâtonnier de Marseille*

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR DÉCRET

Laurent GARNIER *Chef du Bureau Transports – Direction du Budget*
Edouard VIEILLEFOND *Chef du Bureau Transports Ports – Direction du Trésor*
Gérard SYLVESTRE *Inspecteur Général de l'Équipement – Chargé de mission*

ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL

Christiane AVALONNE *Chef Section Intégration de Systèmes – DSI*
Joseph BAGHIONI *Agent de Quai – Exploitation Fret – SNCM Ajaccio*
Jean-François COTI *Marin – Direction de l'Armement*
Jean-Claude FEUILLARADE *Second Polyvalent – Direction de l'Armement*
Patrick OHEIX *Chargé d'Études – Direction du Pôle Corse*

CONTRÔLEURS D'ÉTAT

M. Jacques BATAIL *Service du Contrôle d'Etat*
Thierry ZIMMERMANN *Service du Contrôle d'Etat*

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Didier SIMONNET *Directeur du Transport Maritime, des Ports et du Littoral*

COMMISSAIRE ADJOINT DU GOUVERNEMENT

Michel MEYNET *Directeur Adjoint du Transport Maritime, des Ports et du Littoral*

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Christine BLANC-PATIN *Ernst & Young Audit*
Gérard QUILLET *Deloitte Touche Tohmatsu Audit*

SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Bernard MARTY *Secrétaire du Comité d'Entreprise SNCM*

Le capital de la SNCM est composé de 3 296 666 actions pour un montant total de 50 257 345,48 €. 3 066 661 actions, soit 93,02 %, sont détenues par la CGMF, Société Anonyme elle-même détenue à 100 % par l'Etat français, et 230 000 actions, soit 6,98 % par la SNCF.

Mandats d'Administrateurs au 25 mai 2004

(loi NRE du 15 mai 2001)

ADMINISTRATEURS MANDATS

Bruno VERGOBBI Président	Président du Comité des Délégués de la Société NFTI Administrateur de SEA-BULT
César BALDERACCHI	Président du SNAV, Administrateur SIAV Administrateur SNAV Communication Administrateur Voyages WASTEELS
Gilles CARTIER Représentant la SNCF	Directeur Régional SNCF PACA Administrateur du PAM
Jean-François COTI Administrateur élu	Administrateur élu au sein de la CGMF
Laurent GARNIER Administrateur nommé par décret	Administrateur de SANEF, de SFTRF (S ^{te} Française du Tunnel Routier de Fréjus), de SAPRR, de ATMB
Patrick OHEIX Administrateur élu	Administrateur élu au sein de la CGMF
Gérard SYLVESTRE Administrateur nommé par décret	Administrateur SA HLM "Résidence Le Logement du Fonctionnaire"
Edouard VIELLEFOND Administrateur nommé par décret	Administration de SAPRR (Société d'Autoroutes Paris Rhin Rhône) Administration de RFF (Réseau Ferré de France)
Pierre VIEU Représentant la CGMF	Président Directeur Général de la CGMF Président Directeur Général de la CGMF Immobilière Président d'ALISO VOYAGES (ex SOTRAMAT) Administrateur de la CMN Président du Conseil de Surveillance de SUDCARGOS

Comité Exécutif de la SNCM au 25 mai 2004

Bruno VERGOBBI	Président Directeur Général
Joseph MOULIN	Directeur Général Délégué
Laurent TERRIS	Directeur Général Adjoint Activités, Economie et Finances
Nicolas VELLUTINI	Directeur Général Adjoint pour la Corse
Michel BALSAN	Directeur des Ressources Humaines
Pierre MARCY	Directeur de la Clientèle et de la Communication
Cdt Alain AUZANNEAU	Directeur de l'Armement et de la Sécurité Maritime et Terrestre
Arnaud BLAIN	Directeur Délégué de l'Armement

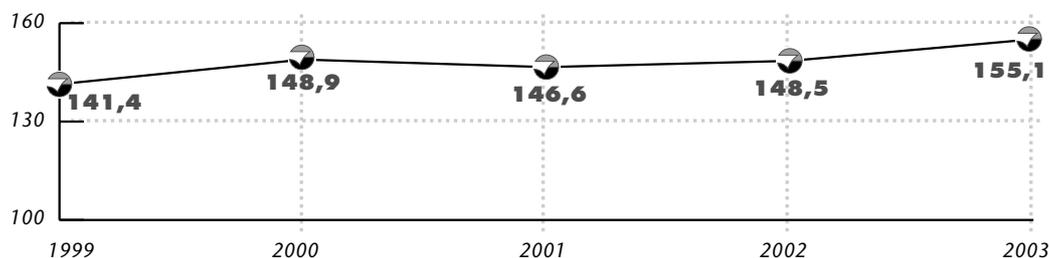
Comité de Direction de la SNCM au 25 mai 2004

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ainsi que :

Edmond BOZIAN	Directeur des Services à Bord et de la Qualité
Gérard CAMPANA	Directeur des Affaires Générales et Juridiques
Robert CHAVE	Directeur de l'Exploitation Portuaire
Renaud DU JONCHAY	Directeur chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Raymond DUSSERT-VIDALET	Directeur, Conseiller Technique du Président et du Directeur G ^{al} Délégué
Denis GOMBERT	Directeur des Systèmes d'Information
Patrick MAUREAU	Responsable des Comptabilités et de la Trésorerie
Robert MOULY	Directeur du Pôle Maghreb
Lucien PARIGGI	Directeur du Pôle Corse
Eric THOMAS	Directeur Technique
Don César TRISTANI	Directeur Régional pour la Corse

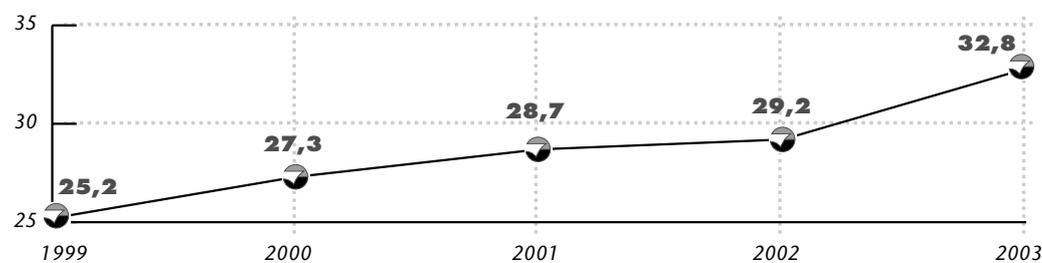
Les chiffres-clés (Comptes SNCM SA)

CHIFFRE D'AFFAIRES PASSAGES* TOUS RÉSEAUX en Millions d'Euros

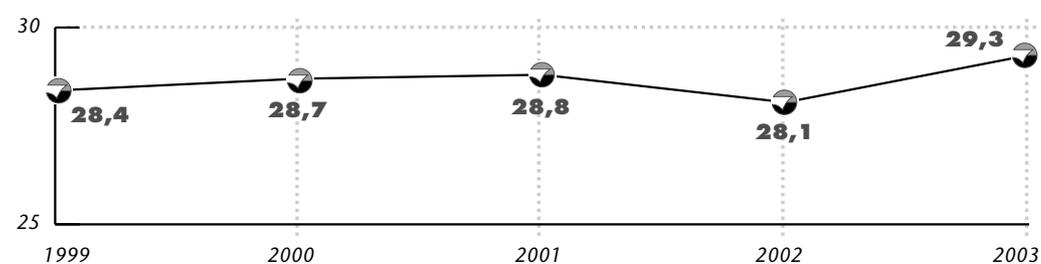


* Inclus les recettes passages, véhicules, hôtellerie à bord et bagages.

CHIFFRE D'AFFAIRES FRET TOUS RÉSEAUX en Millions d'Euros

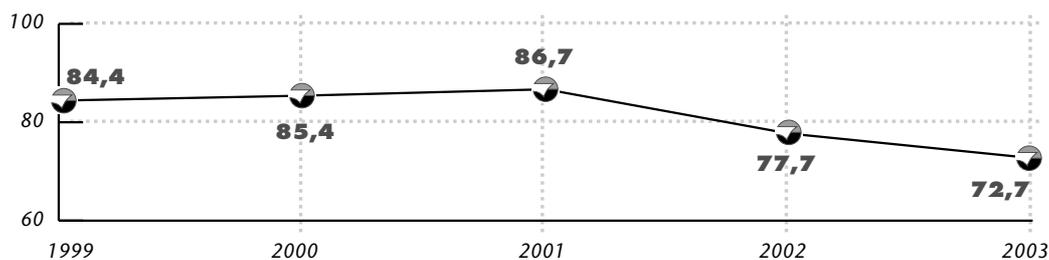


CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ANNEXES* en Millions d'Euros

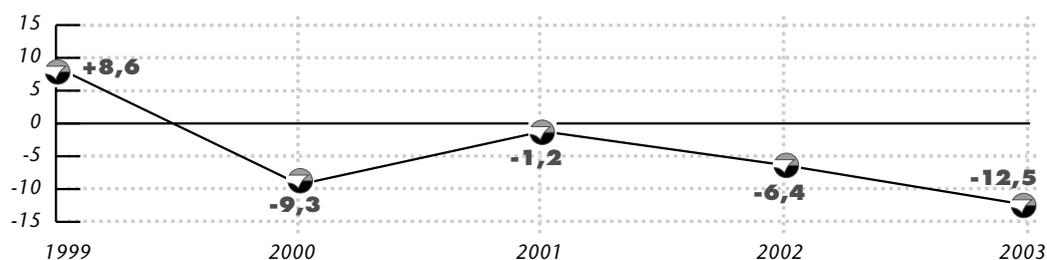


* Transit, représentation générale, consignation de navires, personnel refacturé, prestations informatiques, etc.

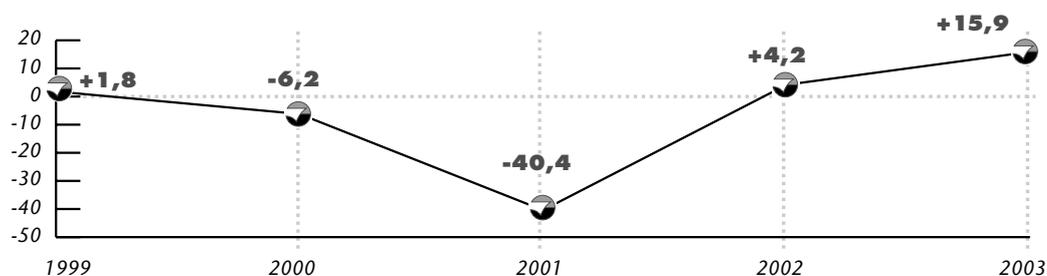
COMPENSATION FINANCIÈRE DE CONTINUITÉ TERRITORIALE en Millions d'Euros



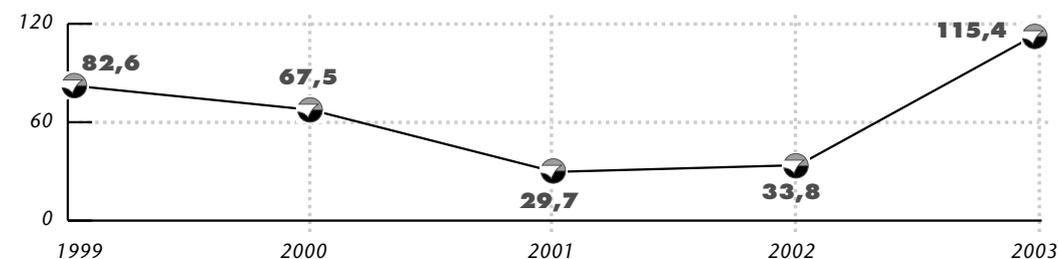
RÉSULTAT D'EXPLOITATION en Millions d'Euros



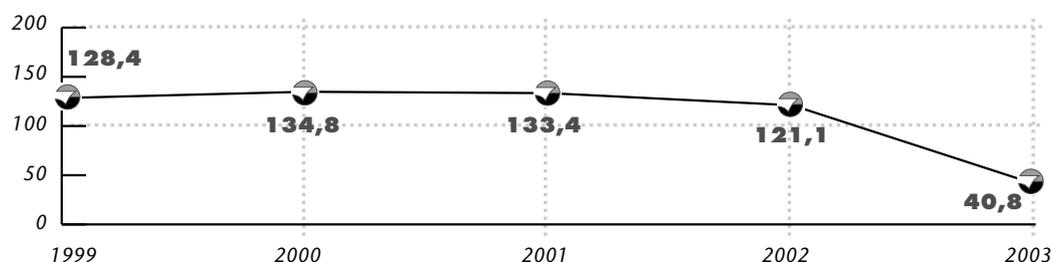
RÉSULTAT NET en Millions d'Euros



FONDS PROPRES en Millions d'Euros

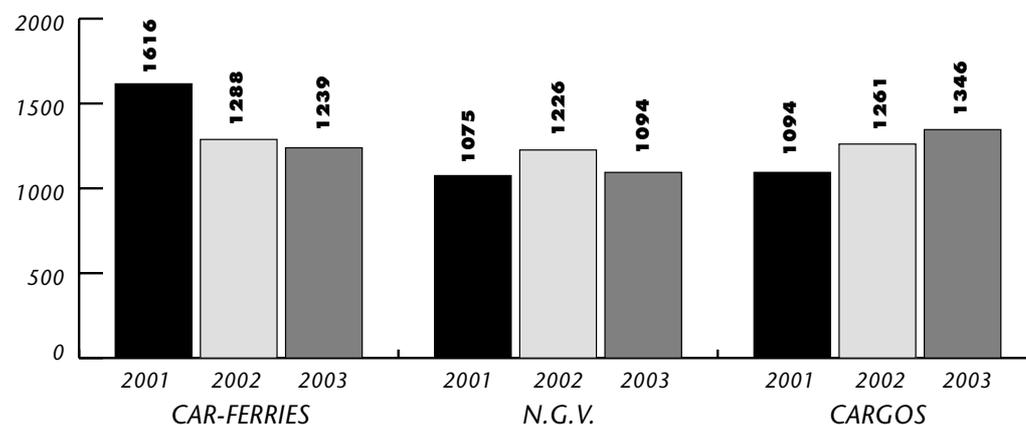


ENDETTEMENT NET DE LA TRÉSORERIE en Millions d'Euros*



* Dettes à long et à moyen termes, concours bancaires et soldes créditeurs de banques diminués des disponibilités.

NOMBRE DE TRAVERSÉES



L'activité passagers et véhicules

SNCM (NON COMPRIS CORSICA MARITTIMA)

	PASSAGERS	VEHICULES
1994	1.305.410	439.923
1995	1.113.581	377.803
1996	1.173.517	395.534
1997	1.276.427	431.938
1998	1.415.836	472.175
1999	1.550.409	517.613
2000	1.633.643	543.454
2001	1.587.399	526.282
2002	1.518.323	497.213
2003	1.540.291	506.543

ÉVOLUTION DES RECETTES BRUTES SNCM

(passagers et véhicules, y compris hôtellerie et bagages, en millions d'Euros, hors compensation de service public)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Corse	92,4	100,3	107,3	104,4	94,2	92,9
Algérie et Tunisie ⁽¹⁾	32,5	38,1	38,3	39,3	48,9	55,3
Divers	4,2	3,5	3,7	3,1	3,6	3,7
Tous réseaux	129,0	141,9	149,3	146,8	146,7	151,9
E.A.T. ⁽²⁾	10 %	10 %	5 %	-2 %	0 %	4 %
Part réseau Corse	71,6 %	70,7 %	71,9 %	71,1 %	64,2 %	61,2 %

(1) Y compris ligne Espagne – Algérie. (2) Evolution Annuelle Totale.

L'année 2003 a été marquée par un développement toujours soutenu de nos activités sur le Maghreb et par un arrêt de la baisse de nos trafics sur la Corse.

Ces résultats méritent d'être soulignés dans un environnement toujours très concurrentiel et avec un nombre global de traversées offertes par la SNCM en réduction par rapport à l'exercice 2002.

I) Le réseau Corse

a) Le marché global

Porté par la forte croissance du marché en 2001 et 2002, le premier semestre 2003 a continué à enregistrer une bonne progression des trafics maritimes sur la Corse (+ 7 %). En revanche le deuxième semestre a été marqué par un arrêt assez brutal de la croissance puisque, sur cette période, le marché maritime enregistre une baisse de 1 % par rapport au deuxième semestre 2002.

Au global, le nombre de passagers transportés par la voie maritime sur la Corse aura tout de même progressé de 1,4 %. L'aérien enregistre quant à lui une quasi-stabilité de ses trafics (+ 0,14 %).

Dans ces conditions, la part de marché du maritime continue à progresser pour atteindre 58,5 %.

Le marché maritime a continué à bénéficier de la dynamique du marché Corse-France continentale (+3,36 %) tandis que le trafic au départ ou à destination de l'Italie enregistrait une baisse de 2,3 % sur l'exercice. Cette évolution est la résultante de l'effet année pleine en 2003 des modifications de la flotte du Contrat de Service Public à Marseille réalisées en 2002 par la SNCM et la CMN (cargos mixtes à 500 passagers), d'une augmentation de l'offre de la concurrence à Toulon en basse et moyenne saison et du maintien d'une assez forte pression tarifaire.

Pour la SNCM, la livraison le 16 mai 2003 du cargo mixte "PASCAL PAOLI" par le chantier naval Van-der-Giessen a marqué la fin de la période de transition entre la précédente Convention de Service Public venue à échéance le 31 décembre 2001 et le nouveau Contrat de Service Public couvrant les liaisons maritimes entre la Corse et Marseille pour la période 2002 – 2006. La SNCM dispose, en effet, à compter de cette date de l'ensemble de la flotte permettant de répondre parfaitement aux nouvelles contraintes du service public.

Les 5 cargos mixtes à 500 passagers (3 SNCM et 2 CMN) permettent d'assurer un service 7/7 sur les lignes Marseille / Ajaccio et Marseille / Bastia et un service 6/7 sur la ligne de Porto Vecchio. Ils permettent également une mise en service des ferries uniquement en période de demande plus soutenue du marché - ces périodes étant définies de façon contractuelle par les Obligations de Service Public (vacances de Noël et de février et période allant du 1^{er} avril à la Toussaint).

Ces évolutions expliquent en grande partie les variations des parts de marché des différents opérateurs maritimes et aériens en 2003 :

	SNCM + Corsica Marittima	Autres Maritimes France	Autres Maritimes Italie	Aérien hors trafic inter îles
1994	27,2 %	1,9 %	22,7 %	48,2 %
1995	26,0 %	2,0 %	22,1 %	49,9 %
1996	27,2 %	3,4 %	19,2 %	50,2 %
1997	27,2 %	4,3 %	20,6 %	47,9 %
1998	26,7 %	4,8 %	22,0 %	46,5 %
1999	26,8 %	5,2 %	22,0 %	46,0 %
2000	28,0 %	5,7 %	20,8 %	45,5 %
2001	25,9 %	11,2 %	18,9 %	44,0 %
2002	21,8 %	16,8 %	18,8 %	42,6 %
2003	21,3 %	18,3 %	18,9 %	41,5 %

SNCM RÉSEAU CORSE

	PASSAGERS	VEHICULES
1994	1.145.274	383.823
1995	1.011.165	342.154
1996	1.013.421	348.539
1997	1.095.685	378.011
1998	1.233.392	416.396
1999	1.352.205	453.398
2000	1.433.151	478.114
2001	1.393.627	461.658
2002	1.262.165	410.276
2003	1.264.087	410.346

La légère progression du trafic de la SNCM sur le réseau Corse a pu être obtenue malgré une baisse de l'offre de places : 2.999 traversées ont été réalisées par la SNCM en 2003 contre 3.090 en 2002 (-2,9 %) sur ce réseau. Avec le développement de l'offre cargos et corrélativement une diminution de l'offre ferries, les capacités offertes en terme de places se sont inscrites en baisse sensible en 2003 (-6,1 %).

Cette réduction de capacité offerte a surtout concerné la période de basse saison (1^{er} et 4^e trimestres 2003) et géographiquement le port de Toulon, et de façon plus marginale le port de Nice. L'offre de la SNCM sur la Corse est, à fin 2003, stabilisée avec un service – essentiellement de nuit – de grande qualité et de régularité à Marseille et un service – essentiellement de jour – adapté à la demande à Nice.

Dans ce contexte, les trafics réalisés par la SNCM se sont inscrits en légère hausse (+ 0,2 %). Cette apparente stabilité masque une progression assez soutenue de nos trafics en saison (+ 4,4 % sur le troisième trimestre), tandis que la basse saison enregistre une forte baisse des réalisations (-17 %).

Les évolutions concernant chaque port continental ont suivi celles des offres : les trafics sont stables sur le port de Nice (39 % du trafic SNCM) et en croissance sur le port de Marseille (+ 3,2 % pour 60 % du trafic SNCM).

Globalement, avec la CMN, le trafic sur le port de Marseille continue sur sa dynamique malgré l'augmentation de l'offre de la concurrence sur Toulon. Marseille confirme ainsi sa première place de port continental pour les trafics vers la Corse, avec une croissance de 6,8 % de ses trafics en 2003 (975.000 passagers).

La SNCM, en 2003, a mis fin à l'exploitation estivale Corse-Italie déjà fortement réduite en 2002. Cet arrêt a permis un redéploiement de moyens entre Marseille et Porto Vecchio qui a parfaitement répondu aux attentes de la clientèle.

Le trafic estival de la SNCM sur ce port a ainsi progressé de 17 %, malgré l'arrêt de la ligne sur Livourne.

Malgré un effet mix produit favorable (plus de passagers en saison estivale et plus de passagers sur Marseille), la recette unitaire globale baisse de 1,65 % entre 2002 et 2003. Cette évolution est la résultante d'une croissance assez soutenue du trafic en demi-saison et en saison les jours où la tarification est plus faible.

II) Activités croisières et frètements

Partie intégrante du Projet Industriel, le développement de cette activité est rendu possible par les plages de disponibilités des ferries laissées libres par le Contrat de Service Public sur la Corse. 2003 a marqué le coup d'envoi de cette activité, où pour la première fois de son histoire la SNCM a programmé un nombre significatif de mini-croisières (12 croisières de 1 à 4 jours) pendant lesquelles les navires étaient exclusivement réservés à cette activité. Précédemment les mini-croisières se faisaient le plus souvent en prolongation d'un voyage du service public.

Cette programmation a donné pour une première année des résultats encourageants (+ 68 % de chiffre d'affaires).

Par ailleurs la SNCM a également réalisé des opérations spéciales en 2003, comme le transport du rallye Paris – Dakar entre Valence et Tunis, le transport du rallye de Tunisie ainsi que l'affrètement de "NAPOLEON BONAPARTE" par la Société L'Oréal ou encore la CRAM.

III) Les lignes du Maghreb

Le redéploiement de l'activité de la SNCM sur ce secteur – entamé en 2002 – s'est poursuivi au cours de l'année 2003 malgré la cession du "LIBERTE" intervenue en janvier 2003.

Dès lors opèrent sur ce réseau le "MEDITERRANEE" et, en saison estivale "ILE DE BEAUTE" (à plein temps) et le "CORSE" (en semaine uniquement).

Par ailleurs, la SNCM a continué à programmer une desserte Espagne – Algérie en saison estivale entre les ports d'Almeria et d'Oran. Dès que la Commission Européenne a rendu sa décision concernant l'augmentation de capital de la SNCM avec des conditions d'exploitation d'une flotte strictement limitée à 11 navires, la SNCM s'est attachée à terminer la saison déjà engagée et à ne pas programmer de nouveaux départs sur cette ligne.

a) L'Algérie

Avec 182 traversées réalisées entre la France et l'Algérie, la SNCM a continué de renforcer sa desserte sur Alger (+ 5,8 %). En deux ans, le nombre de traversées offertes sur ce réseau aura cru de 65 %. Le redéploiement s'est traduit en 2003 par la réouverture, pour la SNCM, de la ligne Marseille / Skikda.

De son côté, l'ENTMV, en attente de la livraison de deux navires neufs, n'a pas pu maintenir l'important programme de desserte qu'elle avait réalisé en 2002 : le nombre de traversées ENTMV entre la France et l'Algérie s'est en effet réduit à 546 contre 579 l'an dernier.

Les difficultés du secteur aérien – avec notamment la faillite de Khalifa Airways en avril 2003 – et la stabilité politique retrouvée en Algérie, ont favorisé le trafic maritime entre la France et l'Algérie qui a atteint en 2003 le score de 377.520 passagers dont 71 % pour l'ENTMV (contre 74 % en 2002) et 29 % pour la SNCM (contre 26 % en 2002). Ceci représente une hausse de 8,1 % du marché passagers (et de 12 % pour les véhicules).

Dans ce contexte général, la SNCM réalise de très bons résultats puisqu'elle enregistre une croissance de 23 % de son trafic passagers et de 27 % de son trafic véhicules, soit des scores supérieurs à l'augmentation de son nombre de traversées (+ 5,8 %).

Cette évolution a été facilitée par un allègement des très lourdes mesures de sécurité qui touchaient les lignes et qui gelaient une partie non négligeable de l'espace commercialisable du navire.

RÉSEAU ALGÉRIE (Toutes lignes SNCM)

	PASSAGERS	VÉHICULES
1994	58.084	22.149
1995	4.514	1.712
1996	46.518	11.469
1997	46.114	11.453
1998	57.573	15.736
1999	67.978	20.567
2000	70.726	21.986
2001	68.407	21.510
2002	118.349	39.959
2003	140.248	48.426

Le trafic de 2003 rejoint, sans l'atteindre, les meilleurs résultats historiques de la SNCM – datant des années 1984 – pour le trafic des passagers. Pour les véhicules, les résultats de 2003 constituent un record historique.

Malgré la stabilité de la grille tarifaire entre 2002 et 2003, la recette unitaire baisse significativement en 2003 (-6 %) du fait de l'effet année pleine de la commercialisation des navires en classe espace (suppression de prépaïd nourriture) mais aussi de la baisse du dinar algérien qui s'est déprécié de 11 % face à l'euro.

Pour les véhicules, la recette unitaire dégagée s'améliore de 3 % du fait de l'augmentation générale des gabarits.

Après avoir ouvert la ligne entre Almeria et Ghazaouet (Ouest algérien) en 2002, la SNCM a redéployé ses moyens sur Oran, principale agglomération de l'ouest algérien. 183 traversées ont été réalisées avec le "NGV ASCO" entre le 20 juin et le 15 septembre 2003. Les trafics réalisés s'élèvent à 29.220 passagers contre 28.224 en 2002 (+ 3,5 %).

Au total, la SNCM aura transporté sur ses lignes d'Algérie 140.248 passagers et 48.426 véhicules, soit une augmentation de 18,5 % sur les passagers et 21,21 % sur les véhicules.

b) La Tunisie

Ce réseau a continué de bénéficier de l'effet année pleine des modifications de flotte permises par l'arrivée du nouveau "DANIELLE CASANOVA" en juillet 2002. Cette livraison avait en effet permis de transférer, à compter de cette date, le "MEDITERRANEE" sur les lignes de Tunisie. Depuis, le "MEDITERRANEE" constitue l'essentiel de l'offre de la SNCM sur ce réseau. Néanmoins, la vente du "LIBERTE" en janvier 2003 a conduit la SNCM à transférer – en saison estivale – l'"ILE DE BEAUTE" qui venait en complément du "MEDITERRANEE" sur les lignes de Tunisie, vers l'Algérie. Dès lors, seul le "CORSE" pouvait venir renforcer en 2003 la pointe saisonnière du marché sur la Tunisie.

Dans ces conditions, la SNCM a pu réaliser 165 traversées sur Tunis contre 160 en 2002 (+ 3,1 %). De son côté, la CTN a programmé et réalisé 223 traversées contre 219 en 2002 (+ 1,8 %).

Cette progression – tant qualitative que quantitative de l'offre – a facilité la croissance du marché maritime. Celui-ci a atteint 226.058 passagers contre 214.449 en 2002 (+ 5,4 %). La SNCM a enregistré une croissance plus forte de ses trafics (+ 9,2 %) que ceux de la CTN, la SNCM bénéfi-

ciant de l'effet "MEDITERRANEE". Néanmoins, le positionnement du "CORSE" sur la Tunisie quelques jours de la saison estivale ne permet pas de répondre au mieux aux attentes de la clientèle qui préfère, sur ce type de ligne, une offre couchée. En dehors des périodes d'hyper pointe, les résultats s'en ressentent.

Tout comme sur les lignes d'Alger, la SNCM s'est efforcée d'améliorer le service rendu à bord à sa clientèle. C'est ainsi que pendant la saison estivale, des douaniers et policiers tunisiens ont été embarqués pour préparer les formalités administratives de débarquement à Tunis.

Les tarifs ont été pour la deuxième année consécutive maintenus globalement inchangés. Cependant la baisse de l'offre de places couchées en saison estivale ("CORSE" versus "ILE DE BEAUTE") et la baisse du dinar tunisien (-8,4 % sur l'exercice) ont conduit à une diminution de la recette unitaire (-3 % pour les passagers et -2,6 % pour les véhicules).

RÉSEAU TUNISIE (Toutes lignes SNCM)

	PASSAGERS	VÉHICULES
1994	81.277	28.691
1995	80.883	29.870
1996	80.399	29.623
1997	92.956	35.190
1998	82.724	33.190
1999	95.688	37.538
2000	91.847	35.788
2001	92.517	35.792
2002	94.744	36.376
2003	103.491	39.311

c) Les lignes de Sardaigne

A partir de Marseille ou de Toulon, la SNCM a continué à assurer une desserte saisonnière de Porto Torrès au Nord-Ouest de l'île, et ce malgré la limitation de ses moyens navals.

Une bonne partie de cette desserte s'effectue en prolongation de la Corse. Elle permet à la fois une desserte inter îles et un débouché français pour la Sardaigne, situé 400 km à l'ouest de Gênes, principal port des lignes sardes.

L'offre de la SNCM sur ce réseau se fait de façon coordonnée avec la MERIDIONALE et permet ainsi un service annuel avec une fréquence améliorée l'été.

En 2003, la SNCM aura réalisé 142 traversées sur Porto Torrès contre 128 en 2002. La limitation des capacités (une partie des traversées est effectuée dorénavant par cargos mixtes) et la réduction du nombre de traversées directes dans le sens de charge n'ont pas permis d'améliorer nos trafics. Ceux-ci s'inscrivent en effet à 24.785 contre 25.384 en 2002.

Cette desserte permet cependant d'optimiser les taux de remplissage de nos grosses unités sur la Corse et, dans ces conditions la SNCM entend développer ce secteur.

IV) Politique commerciale

Après la refonte complète de la grille tarifaire en 2002, qui avait été rendue nécessaire par le passage à l'euro et le nouvel environnement juridique des dessertes de la Corse, la SNCM a poursuivi l'évolution de sa grille en 2003, essentiellement sur la zone Corse / Marseille – Toulon.

Sur ces lignes la SNCM a dû contrer le renforcement de la concurrence en basse et moyenne saisons : dans ces conditions les tarifs de la grille de base 2003 ont été abaissés, particulièrement pour les passagers dits "sociaux" (jeunes, seniors, familles, résidents) et les enfants.

La gamme de tarifs spéciaux – qui sert de support essentiel à la politique de communication commerciale – a été maintenue en 2003 ; la SNCM s'est néanmoins attachée à faciliter l'accès à ces produits yieldés, non pas en augmentant obligatoirement les contingents à la vente, mais en permettant le panachage de différents produits entre l'aller et le retour en fonction des disponibilités de ces produits dans les différentes classes tarifaires.

Cette politique a eu des effets assez immédiats et a permis de redresser les trafics en saison estivale.

La répartition par canaux de vente de notre billetterie a évolué en 2003 dans la même direction que celle enregistrée en 2002 : l'attrait de la vente par téléphone et Internet ne se dément pas et ces deux vecteurs de vente enregistrent respectivement sur notre réseau Corse des croissances de 8,9 % et 41,9 %.

La SNCM est néanmoins soucieuse d'offrir les meilleurs outils de vente au réseau d'agences de voyages afin de développer ses ventes : c'est dans ce contexte qu'a été lancé en mars 2003 le site B to B sncm.biz destiné aux agences voyages. Ce site permet une intervention des agents de vente sans formation particulière, à la différence du produit Navitel qui distribue, à travers Amadeus, notre système de réservation.

Ce nouveau site a connu un bon démarrage avec 1.300 billets émis en 2003.

La SNCM a entrepris en 2003 la refonte de son site Internet grand public à la fois en terme d'image, mais également en terme de fonctionnalités. Le succès croissant de notre site nous a permis de mettre fin à la vente par Minitel.

Enfin, les partenariats développés en 2002 se sont poursuivis en 2003, notamment avec la SNCF (tarifs spéciaux à la SNCM pour les porteurs de cartes seniors, jeunes et grands voyageurs) et avec Orange.

V) Politique qualité

La SNCM a maintenu en 2003 son engagement dans les démarches qualité.

Elle a obtenu le renouvellement :

- par l'AFAQ, de la Certification ISO 9001 (2000) de l'activité fret,
- par QUALICERT (marque du groupe SGS-ICS) de la Certification de Services pour les prestations aux passagers à bord des navires des lignes de Corse ("NAPOLEON BONAPARTE", "PAGLIA ORBA", "MONTE D'ORO").

Elle est également certifiée ISO 14001 par le BVQI depuis 2001 pour son engagement dans la protection de l'environnement et la prévention de la pollution.

La SNCM est ainsi titulaire de trois certifications et confirme sa volonté d'agir pour l'amélioration de son fonctionnement et la qualité de ses services.

Dans le cadre de son dispositif de contrôle et de mesure de la qualité, la SNCM réalise, pour identifier les opportunités d'amélioration de ses prestations :

- tous les ans des enquêtes de satisfaction (plus de 28.000 clients interrogés en 4 ans),
- chaque mois des audits internes afin de s'assurer qu'elles correspondent aux besoins et aux attentes de la clientèle.

Par ailleurs, la SNCM agit en partenariat avec ses fournisseurs dans le cadre des actions engagées au titre des certifications et en accompagnement de leurs propres démarches qualité.

L'activité fret

I) Le réseau Corse

La croissance du marché fret sur la Corse observée depuis le point bas de 1995 n'a pas connu d'interruption en 2003, même si celle-ci marque quelques signes d'essoufflement en fin d'année.

Tous opérateurs confondus, et au départ ou à destination des ports de Marseille, Toulon et Nice, le trafic fret avec la Corse aura augmenté de plus de 5 % en 2003.

Pour la SNCM, le volume de fret transporté sur la Corse aura atteint 827.000 mètres linéaires, soit une croissance de 7 %. Ce niveau constitue un record pour la Compagnie. Le résultat aura été atteint malgré des interruptions de services au printemps – période traditionnellement importante pour l'activité fret – du fait de grèves des dockers contre le projet de directive européenne sur les services portuaires (rejeté depuis par le Parlement européen) et des grèves nationales contre la réforme des retraites.

La mise en service du "PASCAL PAOLI" le 28 mai 2003 avec ses 2.300 mètres linéaires d'emport de fret a contribué aux résultats de la SNCM. C'est en effet à compter de juin que la croissance du trafic a été la plus significative pour la SNCM.

Sur le seul port de Marseille qui pèse pour plus de 99 % du trafic fret sur la Corse, la part de marché de la SNCM s'est redressée à 54,9 % après une année 2002 atypique.

L'augmentation de l'offre de la concurrence à Toulon en basse et moyenne saison, à une période de faible remplissage passagers, n'a pas été sans conséquence sur les résultats du trafic du groupement SNCM – CMN, particulièrement sur le port de Bastia. Sur ce port, le trafic du groupement aura enregistré une baisse de 2,7 % des volumes transportés, alors que sur les autres ports de Corse la croissance atteint 5 %.

La concurrence de Toulon capte essentiellement des camions, en basse et moyenne saison. Le trafic qui transite par ce port est estimé à 120.000 mètres linéaires, enregistrant une croissance de 120 % par rapport à 2002. Cette concurrence vient écrémer de façon saisonnière le marché, laissant au service public de Marseille la gestion des pointes en juin, juillet et août quand les garages des ferries sont principalement occupés par les véhicules des passagers.

Les tarifs fret quai/quai du service public s'élèvent à 44 € en Nord/Sud et 28,20 € en Sud/Nord, ce qui représente une hausse de 3,1 % par rapport à 2002.

Un régime d'aide particulière concernant le passage de tracteurs immatriculés en Corse ou à l'exportation de Corse de certains produits agricoles et industriels a été maintenu par l'Office des Transports de la Corse dans le cadre du contrat de service public.

Dans ces conditions, la recette brute fret de la SNCM sur le réseau Corse, s'est élevée à 30.673 K€ en hausse de 9,6 % par rapport à 2002.

ÉVOLUTION DU TRAFIC SNCM

Exprimé en nombre de mètres linéaires transportés

	RESEAU CORSE	RESEAU INTERNATIONAL Algérie-Tunisie-Sardaigne	TOTAL TOUS RESEAUX
1997	641.000 ML	23.700 ML	664.700 ML
1998	660.400 ML	14.000 ML	674.400 ML
1999	717.500 ML	15.200 ML	732.700 ML
2000	784.450 ML	11.835 ML	796.285 ML
2001	773.324 ML	14.280 ML	787.604 ML
2002	773.960 ML	14.553 ML	788.513 ML
2003	827.404 ML	20.943 ML	848.347 ML

RECETTES FRET (en Millions d'Euros)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Corse	21,4	23,6	26,1	27,3	27,8	30,7
Algérie et Tunisie	1,4	1,6	1,1	1,4	1,4	0,7
Divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4
Tous réseaux	22,8	25,2	27,2	28,7	29,2	32,8
E.A.T. (1)	1 %	10 %	8 %	5 %	2 %	12 %
Part réseau Corse	93,9 %	93,7 %	95,7 %	95,0 %	95,3 %	93,7 %

Evolution Annuelle Totale.

II) Le réseau international

L'essentiel de l'activité fret sur l'Algérie et la Tunisie est réalisé par notre filiale SUDCARGOS, la SNCM se limitant à un transport de fret roulant sur ses ferries en hors saison. Malgré l'arrivée du "MEDITERRANEE" sur les lignes du Maghreb, cette activité n'a pu être développée sur la Tunisie du fait d'une modification des règles d'importation des véhicules neufs, et sur l'Algérie du fait des bons taux de remplissage du garage du navire.

En revanche, la SNCM a pu se positionner en 2003, à plusieurs reprises, sur des voyages spot de véhicules neufs, que ce soit entre la France et l'Italie, la Grèce et la Turquie ainsi qu'entre l'Espagne et la Corse.

Au global, la SNCM aura transporté 6.200 véhicules neufs sur ce marché international.

Le chiffre d'affaires du fret international aura, dans ces conditions, atteint le seuil de 2,1 M€ en hausse de 50 % par rapport au 1,4 M€ de 2002.

Les activités annexes

La SNCM a développé et commercialisé une forte compétence en matière de vente et de réservation qui lui permet d'assurer la représentation générale sur le territoire national et dans certains pays européens, de six armateurs, pour la plupart étrangers. La SNCM assure la vente, la réservation et le reversement des recettes aux compagnies concernées. Cette activité a représenté en 2003 un chiffre d'affaires de près de 11,7 M€ (soit + 9 % par rapport à 2002).

De même, l'expérience acquise par la SNCM en matière de gestion de l'embarquement des passagers et de leurs véhicules ainsi que du fret roulant lui permet d'offrir ses services aux Compagnies escalant à Marseille, Nice, Sète et Bastia : ces services sont assurés par la SNCM pour ce qui concerne la mise à disposition des moyens informatiques de contrôle à l'embarquement et de personnel assurant l'enregistrement des passagers (208.000 passagers traités à Marseille en 2003).

Les services liés à la consignation des navires (gestion de la relation portuaire, documents douaniers, assistance au navire

et à son équipage), ont été domiciliés début 2003 au sein de MCA "Multi Cruise Agency" filiale à 100 % de la SNCM (voir chapitre filiales).

Cette scission de l'activité a eu pour effet de réduire le chiffre d'affaires traité directement par la SNCM : celui-ci s'élève à 1,1 M€ en 2003 contre 1,5 M€ en 2002.

Le service Transit, qui intervient pour toutes les opérations de transit international, essentiellement à destination du Maghreb, opère dans un secteur concurrentiel. Il est apporteur d'affaires à notre filiale Sudcargos, ainsi que plus accessoirement à nos navires desservant le Maghreb : 7.240 dossiers auront été traités en 2003 (en baisse de 7 % par rapport à 2002), mais le chiffre d'affaires (débours compris) a progressé de 12 %, à 7,7 M€.

Le résultat dégagé par cette activité demeure néanmoins légèrement déficitaire et nécessite une réorganisation des moyens affectés à ce secteur.

Les ressources humaines

L'exercice 2003 a été placé sous le signe de la mise en œuvre de la composante RH du Projet Industriel. Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été lancé dès le début de l'année pour le personnel sédentaire et au cours du second semestre pour le personnel navigant.

Les dépenses de personnel (salaires, charges, formation, frais de déplacement, provision fin de carrière, hors dépenses du plan de sauvegarde des emplois) s'inscrivent en Euro constant, tout effectif confondu, à 114,8 M€ (soit -1,71 % par rapport à 2002).

DÉPENSES DE PERSONNEL (en Millions d'Euros 2003)

	Navigants*	Sédentaires	Total
1997	71,2	38,4	109,6
1998	73,9	39,0	112,9
1999	76,0	37,9	113,9
2000	76,8	39,1	115,9
2001	79,8	39,0	118,8
2002	77,9	38,3	116,2
2003	79,5	35,3	114,8

* Avant remboursement de charges patronales.

I) Le personnel navigant

a) Les métiers

Le personnel navigant de l'entreprise se répartit essentiellement selon les quatre métiers suivants :

- l'Etat Major, qui encadre le personnel embarqué et assure la bonne marche des opérations,
- le Service Pont qui a en charge la conduite, l'entretien nautique, la sécurité et le chargement,
- le Service Machine, responsable de la propulsion du navire, de la production d'énergie, de la climatisation et de l'entretien technique de tout le matériel,
- et le Service AD SG (Agent du Service Général), en charge de l'hôtellerie et de la restauration.

b) Les effectifs

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi n'a été intégralement mis en œuvre qu'à la fin du second semestre, après la conclusion de l'accord global de gestion du personnel navigant d'exécution signé le 29 octobre 2003. Les gains de productivité attendus ne sont donc pas visibles en 2003.

L'effectif moyen a en effet progressé de 3,9 %, malgré 30 licenciements économiques au dernier trimestre 2003 et 27 début 2004 ; l'effet sur l'effectif du Plan de Sauvegarde de l'Emploi est essentiellement attendu pour l'exercice 2004.

EFFECTIFS MOYENS ANNUELS DES NAVIGANTS*

	2000	2001	2002	2003
CDI	1.104	1.138	1.143	1.113
CDD	478	461	451	546
CDI + CDD	1.582	1.599	1.594	1.659

* ETP payé.

L'évolution constatée entre 2002 et 2003 provient de l'effet année pleine du "MÉDITERRANÉE" en remplacement du "LIBERTÉ", de l'augmentation des jours croisières des ferries et des arrêts techniques de la flotte, des opérations spot de transports véhicules et du détachement de marins à terre pour la négociation de l'accord global.

c) La formation

Dans la continuité des années précédentes, cette année la formation à la SNCM a été orientée sur le maintien et le développement des connaissances professionnelles nécessaires à la tenue de chacun des postes. Bien entendu une attention particulière a été portée sur les stages concernant l'entraînement à la sécurité.

Pour répondre aux projets de développement des activités "Croisières" et "Cap Affaires", un cursus de formation sur plusieurs années concernant le personnel hôtelier a été lancé avec un stage "préparation et gestion des buffets" en partenariat avec une école hôtelière.

Durant l'année 2003, 1,65 % du montant de la masse salariale a été consacré à la formation professionnelle.

II) Le personnel sédentaire

a) Les métiers

Les effectifs à terre de la Compagnie se répartissent entre le siège, la Direction Régionale Corse, cinq agences portuaires (Marseille, Nice, Sète, Ajaccio, Bastia), une agence à Paris, trois délégations commerciales régionales et deux agences à l'étranger (Tunis, Bruxelles).

Sont regroupés au siège de la Compagnie, les services administratifs mais également d'importantes unités fonctionnelles ou opérationnelles comme la Division technique (entretien des navires, spécification et suivi des nouvelles unités), l'informatique ou encore un centre de ventes à distance.

Près de 30 % de l'effectif est employé en agences portuaires où le personnel assure les prestations de ventes, de contrôle à l'embarquement et au débarquement ainsi que la liaison avec le bord (à la fois pour les navires SNCM et pour les navires consignés). Dans certains ports, cette activité est confiée à des prestataires (Propriano, Porto Vecchio et Balagne) ou à des compagnies partenaires (Tunis et Alger).

Les Agences de l'intérieur ne représentent qu'une faible part de l'effectif de la SNCM. Les tâches qui y sont assurées sont très proches de celles d'une agence de voyages spécialisée.

Les délégations commerciales, avec l'appui de la direction commerciale au siège, assurent, quant à elles, l'animation du réseau des agences de voyages (hors groupe SNCM) qui réalise 45 % des ventes de la SNCM.

b) L'évolution des effectifs

La mise en œuvre, dès le début de l'année du Plan de Sauvegarde de l'Emploi pour le personnel sédentaire a assuré une diminution de 6,1 % de l'effectif moyen après la baisse constatée en 2002 (-3,4 %). 38 licenciements économiques ont été effectués en 2003, dans le cadre du Plan de Sauvegarde des emplois.

EFFECTIFS SÉDENTAIRES (moyenne annuelle)*

	2000	2001	2002	2003
CDI	628	662	678	640
CDD	176	162	119	108
CDI + CDD	804	824	797	748

* ETP payé, hors détachés filiales, y compris personnel SNCM à l'international.

c) La formation

La formation du personnel sédentaire durant l'année 2003 s'est déroulée comme les années précédentes. Les principales actions ont été réalisées pour les services Informatiques, Commercial et les Agences Portuaires. La formation du personnel saisonnier a représenté un effort particulier.

Durant l'année 2003, 2 % de la masse salariale sédentaire ont été consacrés à la formation professionnelle.

La SNCM et la Corse

La SNCM est le principal opérateur maritime concessionnaire du service public entre la Corse et le Continent qui ne concerne plus exclusivement que les liaisons maritimes Marseille/ Corse depuis le 1^{er} janvier 2002.

Plus qu'un transporteur desservant tous les ports de l'île, la SNCM est la compagnie la plus impliquée dans l'île, ce qui en fait un acteur privilégié de la vie économique corse :

Elle a employé 816 salariés résidant en Corse,

- le montant des retombées économiques est de 56,1 M€ en 2003, soit plus 3,2 % par rapport à 2002,
- plus de 130 entreprises insulaires sont des fournisseurs de la Compagnie,
- près de 100 partenariats touristiques sont réalisés avec des hôtels et des résidences de tourisme (TO FERRYTOUR).

a) Répartition de l'activité par ports

En 2003, Bastia se distingue comme premier port passager pour la Compagnie, alors qu'en 2002, Ajaccio connaissait un trafic équivalent à celui de Bastia. Cette évolution a été facilitée par un léger renforcement de la desserte par NGV de Bastia au départ de Nice.

Les bons résultats de la Balagne proviennent, quant à eux, d'un renforcement de l'offre en saison (Corse).

De même, la transformation d'une rotation par semaine de Porto Vecchio – Livourne en Porto Vecchio – Marseille a parfaitement répondu aux attentes de la clientèle et a contribué aux bons résultats enregistrés sur ce port. La mise en ligne régulière du "MONTE D'ORO" sur ce port en lieu et place du "CORSE" et du "MONTE CINTO" explique également cette évolution.

NOMBRE DE PASSAGERS PAR PORTS

	2002	2003	% d'évolution
Ajaccio	460.977	437.465	-5,1 %
Bastia	461.595	455.100	-1,4 %
Balagne	208.968	230.848	+ 10,5 %
Propriano	61.171	61.796	+ 1,0 %
Porto-Vecchio	69.454	78.878	+13,6 %

En matière de fret, la très forte progression de trafic enregistrée par la SNCM sur le port d'Ajaccio est la résultante d'une reprise à un rythme normal des rotations sur ce port (3 par semaine) alors qu'en 2002 une partie d'entre elles avait été assurée par la CMN. Cette reprise se traduit inversement par une réduction de l'offre fret de la SNCM sur Propriano, assurée en 2003 essentiellement par la CMN.

Par ailleurs, l'effet de la concurrence sur le port d'Ajaccio est faible au regard de son horaire inadapté au service fret.

Enfin, la Balagne enregistre, elle aussi, une belle progression de ses trafics, en grande partie du fait de l'augmentation des rotations sur le port de l'Île Rousse.

NOMBRE DE MÈTRES LINÉAIRES ROLL

(Hors Autos Commerces)

	2002	2003	Ecart 03/02	2001	Ecart 02/01
Ajaccio	195.638	252.263	+ 28,9 %	225.788	+13,4 %
Bastia	348.359	340.881	- 2,2 %	330.702	+ 5,3 %
Balagne	43.475	58.413	+ 34,4 %	41.491	+ 4,8 %
Propriano	9.200	1.290	- 86,0 %	1.938	+ 370 %
Porto-Vecchio	115.011	121.402	+ 5,6 %	111.728	+ 3,0 %
TOTAL	711.683	774.249	+ 8,8 %	711.647	0 %

b) Les effectifs

La SNCM est un des principaux employeurs de l'île (le 7^e). Outre ses deux agences portuaires de Bastia et d'Ajaccio, la Compagnie a domicilié la structure de la Direction Régionale à Bastia en 1991, la cellule de réservation pour les agences ASB et une partie du service Formation en 1999 et, enfin le centre de vente à distance en 2001.

La nomination d'un Directeur Général Adjoint pour la Corse en octobre 2003 traduit la volonté de la Compagnie de s'investir en Corse à un niveau encore plus élevé.

Sur cette année 2003, 816 résidents corses (489 CDI et 327 CDD) ont travaillé à la SNCM, ce qui représente 550 équivalents temps plein.

– Personnel Navigant : 623 marins (382 CDI et 241 CDD) pour un effectif moyen de 434.

– Personnel Sédentaire : 193 sédentaires (107 CDI et 86 CDD) pour un effectif moyen de 116.

La masse salariale versée en Corse pour l'année 2003 s'élève à 23 M€.

c) Les achats en Corse

La SNCM est le seul opérateur maritime à s'investir fortement sur la Corse. La SNCM dessert tous les ports de l'île ; mais plus qu'un transporteur, elle est aussi un acteur économique majeur de la région.

Cette politique volontariste, menée par la SNCM se manifeste, entre autres, par une recherche permanente du développement de ses achats en Corse : location et nettoyage du linge, approvisionnements en eau, en vivres, en boissons, mais aussi en prestations informatiques qui sont d'ores et déjà confiés à des entreprises insulaires.

Dans le domaine informatique, la SITEC, dont 35 % du capital est détenu par la SNCM, traite l'ensemble des réservations de la Compagnie pour les lignes nationales et internationales et pour les Compagnies représentées. Cette activité représente plus de 50 % du chiffre d'affaires de la SITEC (qui emploie elle-même 27 personnes).

La SNCM a travaillé durant l'année 2003 avec plus 130 entreprises insulaires.

Les achats de produits et prestations effectués en Corse par la SNCM et sa filiale FERRYTOUR se sont élevés à 19,2 M€ en 2003, en hausse significative par rapport à l'exercice précédent.

Sur cette somme, 12,1 M€ concernent les achats de produits (en hausse de 1,6 %) et 7,1 M€ des prestations à caractère portuaire (manutention, consignation et pilotage).

En matière de formation, la SNCM verse 78 % de sa taxe d'apprentissage en région corse et l'Agefos PME de Corse assure le suivi et la gestion de l'ensemble du plan de formation de la SNCM.

Enfin, FERRYTOUR, tour opérateur de la SNCM, travaille avec une centaine de socio-professionnels (hôtels, résidences de tourisme, fermes auberges...).

Sur la base d'une rémunération moyenne de l'ordre de 22.300 €/an par salarié, on peut estimer que l'activité de la SNCM représente 860 emplois indirects dans l'île au cours de l'année 2003.

Au total, les retombées économiques de la SNCM en Corse s'élèvent à 50,5 M€ auxquels il convient d'ajouter 5,6 M€ de taxes régionales de transport reversées à la Région Corse, soit un total de 56,1 M€.

d) La SNCM, promoteur de partenariats

La SNCM poursuit son implication dans la vie culturelle et associative en Corse.

Dans le domaine des sports nautiques, elle participe et sponsorise le Défi Inter Iles (épreuve de planche à voile comptant pour le Championnat de France) et la Route des Iles (épreuve comptant pour le Championnat de France de course au large).

Elle a créé, avec la "Ligue Corse d'Echecs", le "Trophée SNCM des Jeunes" qui a réuni plus de 800 enfants des écoles primaires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud à bord de nos navires.

La X^e édition de la "Mer en Fête" s'est déroulée cette année à bord du "NAPOLEON BONAPARTE". Présentant plus de 40 ateliers à la fois scientifiques et ludiques, cette manifestation est destinée à sensibiliser les enfants au respect de l'environnement. Ainsi plus de 5 000 scolaires ont pu partager avec des scientifiques une meilleure connaissance du milieu marin.

En 2003, la SNCM a poursuivi sa collaboration avec "l'Ecole Pratique des Hautes Etudes" et le "Sanctuaire pour les Mammifères Marins en Méditerranée" en organisant à bord des observations et des conférences.

Enfin, la SNCM soutient de nombreuses manifestations culturelles comme "Arte Mare" à Bastia ou "Les Nuits de la Guitare" à Patrimonio qui ont acquis aujourd'hui un rayonnement international. Elle accompagne aussi deux grandes formations musicales insulaires : les Muvrini et "Canta u Populu Corsu".

L'entretien de la flotte

Le maintien d'un haut niveau de fiabilité de la flotte est un enjeu majeur pour la SNCM dont l'activité est très saisonnière, ce qui a pour effet de concentrer trafics et recettes sur certaines périodes de l'année. La qualité de l'entretien de la flotte est donc essentielle.

La SNCM dispose, à cet effet, d'un atelier de 80 personnes environ qui interviennent essentiellement sur l'entretien des moteurs et du petit agencement des navires, assurant ainsi environ 40 % des activités d'entretien. Des entreprises extérieures assurent les 60 % restants, la très grande majorité de ces travaux extérieurs étant réalisée à Marseille.

Une part majoritaire des travaux d'entretien est réalisée lors des arrêts techniques des navires qui ont lieu tous les ans pour les car-ferries et tous les deux ans pour les cargos rouliers. Afin de sécuriser la rapidité des interventions sur les navires, la SNCM dispose d'un important stock de pièces de rechange (11,3 M€) constitué pour l'essentiel de pièces demandant de longs délais d'approvisionnement.

Après un point bas en 2002 (22,5 M€), les dépenses d'entretien (hors mise en conformité et traitement exceptionnel de la légionelle) ressortent en 2003 à 27,6 M€, soit une progression de 5,1 M€, du fait notamment des NGV (+ 1,5 M€) et des

navires anciens comme "MONTE CINTO" (+ 1,3 M€), "ILE DE BEAUTE" (+ 0,7 M€) et "CORSE" (+ 0,6 M€).

DÉPENSES D'ENTRETIEN DE LA FLOTTE (en M€)

1995	18,2
1996	18,6
1997	16,8
1998	21,9
1999	23,9
2000	30,0
2001	26,9
2002	22,5
2003	27,6

Le niveau de charges atteint en 2003 demeure trop élevé pour l'exploitation de 12 navires et l'activité de la SNCM. Il nécessitera une révision du processus de management de ce poste de dépenses.

Sécurité et environnement

Opérant dans le métier de transporteur de passagers et dans une zone géographique très sensible à la qualité de son environnement, la SNCM a depuis longtemps inscrit dans sa stratégie des actions liées à la sécurité et à l'environnement. La Compagnie a, ces dernières années, conforté son approche avec la mise en place d'une mission chargée spécifiquement de la sécurité et de l'environnement.

Concernant la sécurité et l'application des prescriptions de l'International Safety Management (ISM), les navires font l'objet de vérifications périodiques par le Centre de Sécurité des navires et le siège social a été audité en 2002. Son attestation de conformité a été renouvelée jusqu'en mars 2007. Par ailleurs, la SNCM procède à des exercices réels ou simulés préparant aux situations d'urgence, en interne mais également avec des partenaires extérieurs.

Au-delà du respect des obligations légales en matière de restauration collective, la Compagnie a mis en place une série de mesures et de procédures visant à pérenniser la sécurité alimentaire de ses passagers et de ses équipages : suivi qualitatif périodique des prestations alimentaires fourni par un laboratoire agréé, réalisation d'audits portant sur les règles d'hygiène et le suivi du HACCP, traçabilité des denrées alimentaires de la plate forme de regroupement des vivres à Aubagne jusqu'à nos navires.

Sillonnant la Méditerranée, les navires de la SNCM ont pour objectif de parvenir au zéro rejet à la mer. Cela passe d'abord par la récupération et le traitement des huiles polluées et des résidus hydrocarbures à bord, ce qui a représenté 6.633 tonnes sur un total de 8.382 tonnes de déchets.

Plus de 200.000 tonnes de combustibles ont été consommées en 2003. Aussi, la SNCM s'attache t-elle à réduire les rejets atmosphériques des gaz d'échappements en utilisant des combustibles à faible teneur en soufre, dont la valeur est en dessous du taux fixé par les normes ISO RMG 35. Par ailleurs, les normes imposées par l'utilisation de gasoil sur les lignes de cabotage intra européen ont été renforcées en 2000 par la Directive CE 1999/32. Celle-ci impose en effet l'utilisation de gasoil de moins de 0,2 % de teneur en soufre contre 1 % précédemment. Cette réglementation qui concerne particulièrement nos NGV sur la destination de la Corse a

entraîné un surcoût non négligeable dans les approvisionnements de la Compagnie.

Par ailleurs, la démarche environnementale de la Compagnie a été certifiée ISO 14001 pour l'ensemble de ses activités et de ses installations par l'organisme de certification BVQI (Bureau Veritas Quality International). Cette certification apporte la preuve que la Compagnie respecte les réglementations maritimes et terrestres et démontre qu'elle s'est engagée dans un processus d'amélioration continue de ses performances environnementales.

La Compagnie s'est dotée d'un programme environnemental qui, en 2003, a fixé les priorités suivantes :

- Développement du tri sélectif des déchets avec objectif de réduction à la source, de revalorisation et de recyclage de ces déchets :

- contrat avec l'ADEME concernant la maîtrise des énergies,
- développement de la filière papier avec 9 sites de récupération.

- Participation et organisation d'actions de protection de l'environnement :

ciblées :

- projet européen TOHPIC depuis mars 2001 (en particulier pour l'aspect risques et impacts environnementaux des NGV),

- partenariat avec EPHE Montpellier pour l'étude des cétacés en terme de détectabilité et de prévention des abordages (embarquement d'un chercheur sur le "NAPOLEON BONAPARTE" et le "DANIELLE CASANOVA" durant la saison d'été),

- membre du club de management de la région PACA.

ou destinées au grand public :

- opération Mer en Fête avec U Marinu,

- opération Ferrynature visant à protéger la nature (mini conférences),

- conférences à bord du "DANIELLE CASANOVA" et du "NAPOLEON BONAPARTE" ayant pour vocation de sensibiliser les passagers à l'environnement et aux cétacés.

Les investissements

Le cargo mixte "PASCAL PAOLI" commandé en janvier 2001 auprès des chantiers hollandais Van-der-Giessen a été livré le 16 mai 2003 et mis en service le 27 mai entre Marseille et Bastia.

Conçu pour répondre à la fois aux exigences du Service Public sur la ligne Marseille-Bastia mais aussi à celles de la clientèle – notamment fret, ce navire répond précisément à la demande ; après plusieurs semaines d'exploitation, transporteurs et manutentionnaires apprécient les facilités de chargement qu'il offre et les passagers le garage qui leur est réservé avec accès direct aux aménagements du navire.

D'une longueur de 176 mètres pour 30,50 mètres de large, et avec une vitesse en service de plus de 20 nœuds, "PASCAL PAOLI" est le plus grand et le plus moderne parmi les navires mixtes en exploitation sur les lignes de la Corse. Avec une capacité de 2.300 mètres linéaires réels de fret (plus de 160 camions) et un pont garage spécifique pouvant embarquer jusqu'à 130 véhicules de passagers, "PASCAL PAOLI" reste un navire de grand confort pouvant accueillir 550 passagers avec des services de grande qualité.

Financé par GIE fiscal, ce navire d'une valeur de 88 M€ aura nécessité un investissement financier étalé sur plusieurs exercices sous forme de prêt subordonné octroyé par la Compagnie au GIE d'un montant de 22 M€.

L'augmentation des investissements à terre à 2,3 M€ est la résultante d'une hausse des investissements "logiciels", des agencements et du mobilier de bureau.

Enfin, en investissements financiers, il est à noter la création de la société Multiservice Cruise Agency (MCA) société par actions simplifiée au capital de 37.000 € entièrement détenue par la SNCM.

INVESTISSEMENTS (en Millions d'Euros)

	INVESTISSEMENTS			PRÊTS OPÉRATIONS DE LEASING
	navals	terrestres	financiers	
1996	158,8	2,4	0,9	4,8
1997	1,3	2,3	0,7	—
1998	17,6	1,2	1,1	7,1
1999	0,5	1,7	1,0	7,5
2000	1,6	1,1	1,5	22,2
2001	8,1	0,7	3,0	29,7
2002*	143,3	1,5	2,4	12,1
2003	1,5	2,3	1,1	5,9

* année 2002 atypique avec achat-vente du "CASANOVA" du chantier constructeur au Gie.

Les principales filiales d'exploitation

SOTRAMAT / ALISO VOYAGES

Filiale à 100 % de la SNCM, SOTRAMAT VOYAGES est le réseau de distribution en propre de la SNCM dont il assure 8,5 % des ventes. Il est constitué de 18 agences de voyages réparties sur la quasi-totalité du territoire national. SOTRAMAT a repris, en novembre 2003, le fonds de commerce des agences SNCM de Lille et Nancy, dorénavant gérées sous sa responsabilité. Par ailleurs, début 2004, SOTRAMAT a changé sa raison sociale en ALISO VOYAGES, a lancé un programme de renouvellement des devantures de ses agences et s'est installé dans de nouveaux locaux à Nice et à Toulouse.

Seul réseau d'agences en France spécialiste de la vente de billetterie maritime (44 % des volumes d'affaires contre moins de 3 % chez les autres agents de voyages), il réalise près de 60 % de celle-ci en billetterie SNCM ou Compagnies représentées.

Son appartenance au réseau d'agences indépendantes Sélectour (550 agences en France) lui permet de bénéficier d'une certaine notoriété, de capacités de recherche et développement et de négociation auprès des fournisseurs que seule, elle ne pourrait assurer, lui permettant plus aisément de prendre part à l'évolution de la profession.

Le volume d'affaires de l'exercice 2003 s'établit à 45 M€ contre 46,2 M€ en 2002, soit une baisse d'environ 2,5 % comparable à celle observée pour l'ensemble de la profession (-2 %).

Après impôts, le résultat net s'inscrit à + 0,54 M€ contre 0,87 M€ en 2002 (-38 %). Ce résultat, équivalent à ceux des années 1999, 2000 et 2001 (voir tableau ci-dessous) a été réalisé dans un contexte difficile où la profession a dû faire face, non seulement à des baisses de rémunérations (passage de 7 % à 4 %, dès le 1^{er} janvier 2003, des commissions Air France versées aux agences de voyages concernant les "contrats sociétés"), mais aussi à des crises majeures géopolitiques (guerre en Irak, attentat au Maroc), sanitaires (SRAS en Asie et au Canada) et économique (baisse de la croissance).

SOTRAMAT / ALISO VOYAGES

	Chiffre d'Affaires en millions d'Euros	Nombre d'agences	Volume de ventes en millions d'Euros
1997	3,09	17	34,91
1998	3,51	17	39,79
1999	3,80	17	43,14
2000	3,89	17	43,91
2001	3,80	17	42,53
2002	4,15	17	46,18
2003	3,89	18	45,01

SOTRAMAT/ALISO VOYAGES

RÉSULTAT NET en Millions d'Euros

1997	+ 0,18
1998	+ 0,38
1999	+ 0,52
2000	+ 0,59
2001	+ 0,58
2002	+ 0,87
2003	+ 0,54

FERRYTOUR

SNC détenue à 100 % par le groupe SNCM, FERRYTOUR exerce le métier d'organisateur de voyages.

Les activités développées sont les suivantes :

– le TO FERRYTOUR VACANCES, utilisant essentiellement le transport maritime à destination de la Corse, de la Sardaigne et de la Tunisie,

– le TO OBJECTIFS DECOUVERTES, utilisant le transport aérien spécialisé sur la destination Méditerranée, la Grande-Bretagne, les capitales européennes et les USA,

– l'activité CROISIERES ET DECOUVERTES, portant sur l'organisation de mini-croisières et l'activité CAP AFFAIRES portant sur les manifestations liées au Tourisme d'Affaires (congrès, séminaires ...). Ces deux activités sont réalisées sur deux carferries de la SNCM.

En 2003, le chiffre d'affaires a diminué de plus de 7 % avec, en particulier, des baisses significatives pour FERRYTOUR VACANCES en périodes "printemps" et "automne" (-15 %) et OBJECTIF DECOUVERTES qui subit les effets de la situation internationale (-23 %). L'activité Croisières, malgré une progression de son chiffre d'affaires, voit son résultat net passer de +196 K€ en 2002 à -43 K€ en 2003.

Au final, le résultat de FERRYTOUR s'inscrit en forte baisse à -159 K€, à comparer aux précédents exercices régulièrement positifs.

FERRYTOUR en Millions d'Euros

	Chiffre d'affaires	Résultat Net
1997	11,3	+ 0,35
1998	13,9	+ 0,79
1999	14,9	+ 0,59
2000	13,8	+ 0,26
2001	13,2	+ 0,17
2002	11,2	+ 0,21
2003	10,4	- 0,16

SARA S.A.

Créée en 1989, avec une vocation industrielle de production de plats cuisinés et de découpe de boucherie, cette filiale, aujourd'hui détenue à 100 % par le Groupe SNCM, après le rachat des parts des actionnaires minoritaires, a recentré son activité sur l'avitaillement des navires de sa maison mère et la logistique réalisée pour le compte de la SNC "Les Comptoirs du Sud", autre filiale en charge de l'exploitation des boutiques embarquées.

L'acquisition en cours d'année, d'un nouveau système informatique de gestion commerciale et de comptabilité, permettra à SARA dans l'avenir, en fonction des opportunités, de se diversifier hors périmètre de la SNCM.

Le chiffre d'affaires de SARA s'est maintenu en 2003, malgré le désarmement des ferries sur la Corse en basse saison, conformément aux nouvelles dispositions du Cahier des Charges de la Délégation du Service Public. Cette bonne tenue de l'activité est due principalement au bon maintien des trafics sur la Corse, à l'accroissement du trafic sur le Maghreb et au fort développement de l'activité réalisée pour le compte de la SNC "Comptoirs du Sud" (progression de 20 % de l'activité duty-free).

Avec un niveau de charges d'exploitation de 1.061,8 K€, hors achats de marchandises, de niveau comparable à celui constaté l'exercice précédent, le résultat d'exploitation progresse de 7 %, à 265 K€.

Le résultat avant impôts, à 298,5 K€, progresse, quant à lui, d'un peu plus de 10 % par rapport à 2002.

SARA S.A. en Millions d'Euros

	Chiffre d'affaires	Résultat Net
1997	8,15	+ 0,40
1998	7,95	+ 0,04
1999	8,52	+ 0,01
2000	8,54	+ 0,13
2001	8,58	+ 0,19
2002	8,44	+ 0,19
2003	8,40	+ 0,18

LES COMPTOIRS DU SUD

Cette filiale, créée en 1996, pour reprendre l'exploitation en concession des boutiques à bord des navires, reste détenue à 100 % par le groupe SNCM.

L'année 2003 voit le chiffre d'affaires progresser fortement de 16 %, conséquence directe du fort développement de l'activité duty-free sur les lignes du Maghreb, dopé d'une part par l'augmentation du trafic et d'autre part par la croissance des taxes nationales sur le tabac.

La nouvelle amélioration du taux de marge (+ 2,7 %) et la maîtrise des coûts fixes, qui restent contenus, permettent de dégager un résultat bénéficiaire de 211 K€, plus de deux à trois fois supérieur à celui enregistré en 2002.

L'importante capacité d'autofinancement dégagée cette année encore (225 K€) en progression de 78 % permettra d'engager en 2004 un programme important de renouvellement du parc de matériel d'encaissement.

LES COMPTOIRS DU SUD en Millions d'Euros

	Chiffre d'affaires	Résultat Net
1997	3,04	+ 0,19
1998	3,16	+ 0,08
1999	4,09	+ 0,11
2000	4,01	+ 0,08
2001	3,69	+ 0,08
2002	3,50	+ 0,09
2003	4,06	+ 0,21

SUDCARGOS

Détenue à parts égales par la SNCM et DELMAS, SUDCARGOS assure le transport maritime de marchandises conteneurisées et rollisées entre le Sud Europe et les trois pays du Maghreb, Maroc, Algérie et Tunisie. La société loue, par le biais de chartes-parties à temps, les navires qu'elle exploite sur ses différentes lignes, soit pour son propre compte, soit dans le cadre de partenariats. Basée à Marseille avec un effectif moyen 2003 de 79,8 personnels sédentaires, elle s'appuie, dans les autres ports fréquentés par ses navires, sur des agents filialisés (Sudcargos Algérie, Sudcargos Tunisie, Maritima Sudcargos España) ou sur des agents tiers.

L'exercice 2003 aura été marqué par une baisse des tonnages transportés (874.000 T contre 947.286 T en 2002). Si le secteur Tunisie s'est plutôt bien comporté et a retrouvé le niveau de 2001, le secteur Algérie a, par contre, souffert de la réorientation des importations algériennes vers les pays asiatiques, phénomène amplifié par la hausse de l'euro et par l'atonie de l'économie européenne. La désorganisation du système bancaire suite à quelques faillites retentissantes ainsi que le tremblement de terre survenu au printemps, dans la région d'Alger, ont également contribué au ralentissement de l'activité de Sudcargos alors que la pression concurrentielle exercée par les autres armements opérant sur le secteur est restée toujours aussi forte. Sur le Maroc, la baisse des tonnages provient, pour l'essentiel, du retrait du porte-conteneurs exploité par Sudcargos au départ de Fos dans le cadre du pool West Med Alliance.

Le chiffre d'affaires de 2003 ressort à 57,4 M€ (-12 %) avec un résultat positif à 494 K€ mais réduit de près de moitié par rapport à celui de l'année précédente (1.002 K€).

SUDCARGOS

	Chiffre d'affaires en millions d'euros	Résultat Net en milliers d'euros
1997	48,2	-16
1998	53,7	114
1999	49,5	-734
2000	59,9	-1.432
2001	67,3	+ 1.184
2002	65,3	+ 1.002
2003	57,4	+ 494

MCA

Premier exercice de la Société, l'année 2003 se clôture, avec une perte de près de 134 K€ pour un chiffre d'affaires de 424,6 K€ et un montant de charges d'exploitation de 557,8 K€.

Ce mauvais résultat est la conséquence mécanique de la quasi-absence d'activité consignation 6^e flotte US, suite au conflit irakien.

En 2002, cette activité représentait, à elle seule, une marge brute de 360 K€. Elle n'a représenté, en 2003, qu'un chiffre d'affaires de 28 K€.

L'activité "croisières" qui devait venir compléter celle de la 6^e Flotte avec un chiffre d'affaires de 166 K€ n'a pas suffi à couvrir les frais de structures, et notamment les charges salariales de 418 K€.

Dans la mesure où :

- aucun signe ne permet de pressentir, à court terme, une reprise de l'activité 6^e Flotte U.S.,
- l'activité "Croisières" connaît un tassement significatif, lié à la conjoncture internationale, mais aussi à la fragilité d'opérateurs majeurs comme "Festival" ou "Royal Olympic Cruise",

il a été décidé, pour 2004, un plan d'adaptation des structures M.C.A., avec l'abandon de l'activité "Croisières", le redéploiement des personnels SNCM détachés sur M.C.A. sur d'autres activités de la maison mère

L'ensemble de ces mesures devrait permettre de ramener le résultat de MCA à un niveau proche de l'équilibre en conservant la possibilité d'un rebond en cas de retour de la 6^e Flotte U.S.

Les comptes de l'exercice 2003

La bonne tenue du trafic fret (+7,6 %) et de l'activité passages (+ 1,5 %) permet au chiffre d'affaires d'enregistrer une croissance relativement soutenue de 5,6 %, à 217,2 M€ pour l'exercice 2003. Le chiffre d'affaires n'intègre pas les compensations de Service Public. Celles-ci sont comptabilisées au poste subvention d'exploitation, et comprennent :

– la compensation financière pour l'exécution du Service Public maritime entre la Corse et Marseille, laquelle s'élève en 2003 à 67,1 M€ en baisse de 5 M€ (-6,9 %) par rapport à 2002 ; cet écart se compose de -3,5 M€ (-5 %) au titre du contrat de base, et de -1,5 M€ au titre des ajustements (écart sur recettes, prix des combustibles et services non faits),

– l'aide au passager "social" sur Toulon et Nice qui compense l'écart tarifaire entre le plein tarif et le tarif réduit pour le transport des passagers (les véhicules ne sont pas concernés) ; elle s'élève en 2003, comme en 2002, à 5,6 M€.

Pour les lignes d'Algérie, la SNCM n'a bénéficié en revanche d'aucune compensation financière particulière au titre des mesures de sûreté qui lui sont imposées. Elle a dû, au contraire, prendre en charge le coût des contrôles anti-explosifs à Marseille, précédemment réalisés par les services de la Douane (impact en 2003 : 0,4 M€).

Entre la dernière année de la précédente Convention (2001) et 2003, les subventions reçues par la SNCM se sont contractées de 10,1 %, de 91,0 M€ (en € 2003) à 72,7 M€, soit une baisse de 18,3 M€.

Les reprises sur amortissements et provisions s'élèvent en 2003 à 27,8 M€, en forte hausse par rapport à l'exercice précédent ; sur cette somme 12 M€ proviennent de créances clients entièrement provisionnées en 1994 et 1995 et passées en pertes au cours de l'exercice 2003. La charge correspondante explique la variation du poste "autres charges". Cette opération est donc neutre en terme de résultat sur l'exercice 2003. Elle allège en revanche le poste client du bilan.

La provision pour restructuration constituée en 2001 pour couvrir les dépenses du Plan de Sauvegarde des emplois et la fermeture de quelques activités déficitaires, a été partiellement reprise en 2003, à hauteur de 8,9 M€. Cette reprise couvre les dépenses de l'exercice – notamment celles enregistrées dans la rubrique "salaires et traitements" pour le départ de 36 personnes en ASFNE, 16 en CAA et 16 (dont 14 navigateurs) à l'issue d'un congé mobilité – mais également celles relatives au coût de désarmement des navires mis à la vente.

Le poste transferts de charges – stable d'un exercice à l'autre – couvre essentiellement les charges de pré-exploitation du "PASCAL PAOLI" (amorti sur 5 ans) et les pertes de recette ou de compensation financière nées du retard de livraison du "PASCAL PAOLI" (affectation d'une partie des indemnités de retard versées par le chantier naval).

Au total, les produits d'exploitation s'élèvent à 325,1 M€, en hausse de 9,5 % sur l'exercice 2003.

Les dépenses d'exploitation, dans le même temps, ont augmenté de 11,2 % (+ 34 M€), dont 12,4 M€ au titre d'anciennes créances clients soldées (neutres en terme de résultat), et 7,9 M€ au titre de la montée en charge des leasings

(effet année pleine du "DANIELLE CASANOVA" et livraison du "PASCAL PAOLI").

Le poste achat enregistre une légère baisse en 2003 grâce à la réduction de la dépense de combustible de 2,2 M€ (-7 %). Celle-ci est obtenue par la mise en place d'opérations de couverture qui se sont avérées bénéficiaires pour l'entreprise, par la baisse du dollar et par une réduction de la consommation du fait d'une moindre utilisation des NGV.

En revanche, le poste services extérieurs augmente fortement, sous l'effet – outre les leasings – des dépenses d'entretien de navires qui enregistrent en 2003 une croissance globale de 8,4 M€ dont 5 M€ au titre de l'entretien classique des navires, 2,4 M€ au titre des travaux de mise en conformité de la flotte et 1 M€ au titre du traitement exceptionnel et préventif de la légionelle à bord des navires.

Le poste impôts et taxes est en baisse sensible de 1,5 M€ sous l'effet essentiel de la première mesure d'exonération à la source de la taxe professionnelle maritime.

Les salaires et charges sociales avant remboursement des charges patronales équipages augmentent de 7,9 % à 123,2 M€ en 2003 ; ce chiffre inclut les indemnités de départs en ASFNE, en CAA, en congé mobilité, et les salaires des personnes en attente de mobilité. Corrigée de ces éléments non récurrents, l'augmentation de ce poste se trouve réduite à 2,6 %, soit un taux inférieur à la croissance du chiffre d'affaires.

Les charges sociales, nettes des remboursements pris en charge par l'Etat, augmentent de 5 % à 20 M€. En 2003, l'Etat aura procédé au remboursement de 100 % des charges patronales ENIM 2002 et de 80 % des charges patronales Assedic et allocations familiales du personnel marin. Ces remboursements étaient prévus dans les comptes 2002, à l'exception des charges non ENIM dont le remboursement était provisionné à hauteur de 30 %. Le complément qui en résulte vient abonder les comptes 2003 à hauteur de 1,7 M€. Pour les charges 2003 qui seront remboursées en 2004, les comptes de l'exercice sont arrêtés en tenant compte de remboursements à hauteur de 100 % pour les charges ENIM 2003 et 30 % pour les non ENIM. Ceci représente un allègement de charges patronales de 14,1 M€ pour l'année 2003.

Les dotations aux amortissements sont en baisse sur l'exercice du fait de l'arrivée à terme du plan d'amortissement de "MONTE D'ORO".

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont en baisse de 1,2 M€ dont 0,7 M€ sur les gros travaux des navires et 0,2 M€ sur les arrêts techniques.

Au global, le résultat d'exploitation s'inscrit en baisse de 6,1 M€ à -12,5 M€. Il est cependant nécessaire de noter que le traitement comptable des leasings de navires financés par GIE conduit – dans les comptes sociaux – à constater une charge d'exploitation relativement importante, réduite dans les faits par les produits financiers – enregistrés dans la rubrique du résultat financier – dégagés sur les prêts subordonnés faits aux GIE.

Ce mécanisme est particulièrement visible en 2003 avec la montée en charge des leasings : le résultat financier est, en effet, en hausse sensible (+ 7 M€) du fait d'une augmentation de 4 M€ des produits financiers sur prêt subordonné au GIE.

Le résultat financier bénéficie par ailleurs d'une baisse de la charge de la dette, du fait de la baisse des taux (4,03 % sur la dette moyenne contre 4,47 % en 2002) et de la baisse de l'en-cours moyen de dette bancaire (87 M€ en 2003 contre 110 M€ en 2002).

Cette réduction de la dette bancaire a été, entre autres, permise par la réalisation d'une augmentation de capital effectuée par le Conseil d'Administration sur délégation générale de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2003.

Le capital social de la SNCM a été augmenté de 65.999.246,17 euros par la création et l'émission de 2.146.666 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 15,2449 euros chacune, assortie d'une prime d'émission de 15,5001 euros par action nouvelle.

La valeur d'émission des titres fixée à 30.745 euros par action correspond à la quote part des capitaux propres consolidées au 31 décembre 2002 par titre.

La CGMF a souscrit, le 11 novembre 2003, à l'intégralité de l'augmentation de capital proposée après renonciation des autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

A l'issue de cette opération, la participation de la CGMF s'élève à 93,02 % et celle de la SNCF à 6,98 %.

La plus-value dégagée sur la vente du "SOUTHERN TRADER" en juillet 2003 – propriété d'une filiale de la CGTH – a permis le versement d'un acompte sur dividende de 1,5 M€ venant augmenter le poste "produits financiers de participation".

Dans ces conditions, le résultat financier s'améliore très significativement de 7 M€, à + 7,6 M€ et permet ainsi au résultat courant de réduire sa perte de 0,9 M€ à - 4,9 M€.

Les autres cessions réalisées au cours de l'exercice – principalement les immeubles Schuman loués à des tiers et partiellement occupés par la Division Technique et les Services de Formation de la SNCM – ainsi que "LIBERTE" – se sont élevées à 22,8 M€ ; ces cessions dégagent une plus-value nette (y compris frais de cession) de 13,9 M€ qui explique la majeure partie du résultat exceptionnel (+ 19,7 M€). Le solde du résultat exceptionnel est constitué des indemnités de retard versées par

le chantier constructeur de "PASCAL PAOLI" et par la reprise partielle de provisions pour dépréciation de "NGV LIAMONE".

Enfin, les reprises et dotations d'amortissement dérogatoires sont neutres sur l'exercice 2003.

Au total et après un produit d'impôt de 1,6 M€, le résultat net de la Compagnie s'élève à + 15,9 M€, en amélioration de 11,7 M€ par rapport à 2002. Avant plus-values nettes de cessions, le résultat de l'exercice demeure positif à +0,5 M€.

Le résultat net vient améliorer le poste report à nouveau qui demeure cependant négatif. Dans ces conditions, aucun dividende ne sera distribué au titre de l'exercice 2003.

Principaux événements survenus depuis de début de l'exercice 2004

La mise en place progressive de l'accord global du personnel d'exécution, signé en octobre 2003 entre la Direction et des Organisations Syndicales majoritaires, a conduit à quelques mouvements sociaux, en février particulièrement : ceux-ci ont significativement perturbé l'exploitation de la flotte. Dans ces conditions les trafics passagers enregistrés au 30 avril s'inscrivent en baisse sur tous les réseaux – à l'exception de l'Algérie –.

Sur la Corse, les pertes s'élèvent à 14 % environ – chiffre correspondant à la réduction du nombre de traversées.

Sur la Tunisie, la baisse des trafics est de 11 % pour 14 % de traversées en moins.

Une progression de 5 % est enregistrée sur l'Algérie avec 9 % de traversées supplémentaires.

Les perspectives de la saison estivale s'annoncent difficiles sur la Corse qui fait face à une concurrence accrue des destinations lointaines – favorisée par la baisse du dollar – tandis que les lignes du Maghreb devraient connaître une croissance soutenue.

Par ailleurs, et conformément à son plan de restructuration, la SNCM a cédé, fin avril, les 40 % de capital qu'elle détenait dans la SOMECA.